



**HIKOKO**  
CONSULTING



# LA DÉMATÉRIALISATION DES VALEURS MOBILIÈRES (ACTIONS)

Le **CABINET HIKOKO CONSULTING** vous accompagne pour la dématérialisation de vos valeurs mobilières (actions).

La dématérialisation des valeurs mobilières (**ACTIONS**) est obligatoire pour les **SA** et les **SAS**.

Les sanctions prévues sont :

- La suspension de tous les droits (droit de vote, droit aux dividendes, droit préférentiel de souscription, augmentation ou réduction du capital);
- La mise en vente forcée des droits correspondant aux titres non-inscrits en compte;
- L'amende de F CFA 5 000 000, 1 000 000 ou 250 000;
- La non délivrance du quitus fiscal pour l'année fiscale en cours.



[hikokoconsulting@outlook.com](mailto:hikokoconsulting@outlook.com)



@CabinetHikokoConsulting



6 72 42 37 37 / 6 99 00 00 91



Bali, Douala Cameroun